L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 24 AVRIL 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

JEUNE Veuve désirerait correspondre avec un Français dans le but de se marier aux Etats-Unis. Madame Marguerite, Poste restante, Paris, France. 26 avril—2f

ON demande—Des jeunes filles désirant apprendre un métier lucratif—Fleurs artificielles et papillons en or. (Payées en apprenant) S'adresser chez Mme Garnier, 135 Royale. 23 avril—2 f

A LOUER

A LOUER—Le magasin No 303 rue Decatur, à un îlet du Marché Français, avec installations complètes pour un magasin de thés et de cafés. Possession donnée le 1er mai. S'adresser à D. Hughes, 32 et 34 Gravier. 24 avril—

A VENDRE.

A VENDRE—Pharmacie—Une des plus belles et mieux achalandées du 2ème District, faisant de bonnes affaires depuis plus de quarante ans. S'adresser à J. Davigneaud, notaire, 77 rue Douane. 23 avril—1 sem.

A VENDRE—Belle résidence en brique, à deux étages, avec jardin, écuries, etc. S'adresser No 88 St-Philippe. 19 avril—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Barbara Facius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,833—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Facius, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22avril—22 26 -1er mai

Succession de Barbara Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,353—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Johanna Bremer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 avril—21 26 30

Succession de Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,695—Division E.—Attendu qu'Elizabeth Reckner, veuve de Joseph Wessing, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Wessing, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 av—21 26 30

Succession de Rose E. L. Jung, femme de Morinville Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,723—Division C—Attendu que Morinville Guérin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rose E. L. Jung, femme de Morinville Guérin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 avril—21 26 30

Succession de Sumter C. Boulliemet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,353—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jeannette B. Boulliemet, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 avril—17 22 26

Succession de Mme Hermance E. Brugier, Veuve de Romain Brugier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,640—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible] qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Mme Marie Elisha Roux, exécutrice testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 avril—21 26 30

Succession de Mme M. Delacid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,424—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. L. Frantz et W. C. Raymond exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 avril—17 22 26

Succession de Daniel Darms.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,590—Division E.—Attendu que F. J. Weiss a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Darms, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 avril—15 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,798—Division B—Succession de David H. Syme—Attendu que Mme Mary A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.
Avis est ici donné à qui cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.
Nouvelle-Orléans, 2 avril 1891.
HUGUES J. LAVERGNE, Député greffier.
5avril—3f en 30j

AVIS AUX CREANCIERS

Brice Sombre vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,029—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Edouard Conrribet syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 avril—23 28—3 mai

George H. Soechinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,832.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Pirton, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 avril—15 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division E.—Joaquin Sambola vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joaquin Sambola soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire, à son bureau, No 138 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891 dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la demande du pétitionnaire pour sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter dans cette affaire les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 avril 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
21 avril—3f en 15 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,726—Division "E"—Wm Baumgartner vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William Baumgartner comme membre de la raison sociale ci-devant existant entre Alvin C Stumpf et le dit insolvable, sous le nom de "Southern Furniture Manufacturing Company, Limited", et comme successeur de la dite société et individuellement, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le SAMEDI, 2me jour de [illegible] à 11 heures A. M., afin que le dit [illegible] décharge de [illegible], qu'un syndic soit élu, et que toutes [illegible] affaire soit considérées par eux [illegible], et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 17 avril 1891.
[illegible] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17avril—3f en 2 mai

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 23 AVRIL—CLASSE No 196
Tirage de 4 heures P. M.

71	19	45	27	51	18	41	72	73	75	61	70	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature Ce 23 avril 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MAI 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ..	100,000
1 Lot de..	50,000, ..	50,000
1 Lot de..	25,000, ..	25,000
2 Lots de..	10,000, ..	20,000
5 Lots de..	5,000, ..	25,000
25 Lots de..	1,000, ..	25,000
100 Lots de..	500 ..	50,000
200 Lots de..	300, ..	60,000
500 Lots de..	200, ..	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054,800

PRIX DU BILLET: Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Par le Shérif Civil.

Vente de vaste et massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas s'étendant jusqu'à la rue du Commerce, et portant le No 21, situé dans la partie commerçante de la ville;

Aussi,

Une propriété de valeur, magasin et maison de résidence formant le coin de la rue Magazine et de l'Avenue de la Louisiane, portant le No 917 rue Magazine.

Aussi, les trois jolis et désirables cottages, portant les Nos 915, 913 et 911 rue Magazine.

De même que

Les deux charmants cottages No 169 Avenue de la Louisiane, formant le coin de la rue du Camp, et le No 167 de l'Avenue de la Louisiane.

Plans exposés à la Bourse.

Dans l'affaire de Joseph A. Dare vs Philippe Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,499.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mai 1891, à midi de la propriété ci-dessous décrite, ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, à savoir:

I. Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas Poydras, Commerce et Lafayette, désignés par les Nos 17 et 18 et mesurant, au pied américain, comme suit: Le terrain No 17 mesure trente-trois pieds cinq pouces de façade rue du Commerce, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds six pouces sur la ligne supérieure, et quatre-vingt-treize pieds quatre pouces sur la limite inférieure; une largeur de trente trois pieds à l'arrière; et le terrain No 18 mesure trente deux pieds dix pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quarante-sept pieds deux pouces du côté supérieur, et quarante-huit pieds dix pouces du côté inférieur, et une largeur de trente trois pieds à l'arrière et touche au terrain No 17 à l'arrière.

Sur la dite propriété s'élève un massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas, s'étendant à la rue du Commerce et y porte le No 21. Il est actuellement occupé par MM. Cameron & Gastice, épiciers en gros.

II. Trois certains terrains situés dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Camp, Toledano et Magazine, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9, sur un plan annexé, pour qu'on s'y réfère, à l'acte passé pardevant Jno T. Coffey, notaire, le 20 février 1858; lesquels terrains se touchent, et mesurent chacun trente deux pieds quatre pouces de façade avenue de la Louisiane, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme le coin de la rue Magazine et de l'avenue de la Louisiane.

Cette propriété en second lieu décrite doit être vendue d'après un plan de S. G. De L'Isle, voyer, à la date du 7 avril 1891, et enregistré en mon bureau, savoir:

1° Un terrain désigné par la lettre A et mesurant trente pieds un pouce de façade rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de quatre-vingt-dix-sept pieds formant le coin de la rue Magazine et de l'avenue de la Louisiane, sur lequel est érigée une nouvelle bâtisse en bois à deux étages, ayant environ dix chambres, actuellement occupée comme pharmacie et résidence, et portant le No municipal 917 de la rue Magazine.

2° Un lot de terre désigné par la lettre "B", touchant le lot "A", et mesurant trente-trois pieds un pouce de face rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt dix-sept pieds, sur lequel se trouve un cottage avec bâtisse à deux étages à l'arrière y attenant, galeries de face et de côté, ayant à peu près sept chambres, hangar, cuve, lieux d'aisances, etc., cour et banquette en pavé Schillinger, portant le numéro municipal 915 rue Magazine.

3° Un lot de terre désigné par la lettre "C", touchant au lot "B", et mesurant trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel est bâti un cottage, etc., de mêmes dimensions que sur le lot "B" ci-dessus décrit, et portant le numéro municipal 913 rue Magazine.

4° Un lot de terre désigné par la lettre D, (contigu au lot C) et mesurant trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue des Magazins par quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, sur lequel est construite une bâtisse, etc., semblable à celle du lot B, ci-dessus décrite et portant le numéro municipal 911 rue des Magasins.

III. Deux certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiane, les rues Magazine, Camp et Toledano, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant comme suit, savoir: Le lot numéro un forme l'encoignure de l'avenue Louisiane et de la rue Camp et mesure trente-deux pieds trois pouces quatre lignes de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit pieds de face à la rue Camp, entre lignes parallèles.

Le lot No 2 touchant au lot No 1 et mesurant trente deux pieds trois pouces et cinq lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Cette propriété troisièmement décrite sera vendue conformément à un plan de S. G. De L'Isle, voyer, en date du 7 avril 1891, et déposé en mon bureau, à savoir:

1° Un lot de terre désigné par la lettre "F" et mesurant trente-trois pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt-huit pieds et formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Camp, sur lequel est bâti un joli cottage retiré de la rue, ayant une galerie de façade, corridor de côté, à peu près cinq chambres, office, chambre à bain, lieux à l'anglaise, hangar, cave, etc., cour pavée, jolies platebandes avec fleurs, etc., et portant le numéro municipal 169 de l'avenue de la Louisiane.

2° Un lot de terre désigné par la lettre E touchant le lot F et mesurant trente trois pieds sept pouces et une ligne de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-huit pieds sur lequel est bâti un cottage pareil à celui sur le lot F, ci-dessus décrit et portant le numéro municipal 167 de l'avenue de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 avril—24—1 8 15 22 26 30 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'un hangar recouvert en fer.
Anais A. Hale, femme de Joseph P. Hale vs James M. Hennessey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 31,583—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 27 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un hangar recouvert en fer, (à une distance d'environ 41 pieds de l'encoignure des rues Magazine et Julia) rue Julie entre les rues Magazine et Camp (la rue derrière étant la rue St-Joseph).

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 avril—15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de meubles de valeur.
MEUBLES! MEUBLES!
Albert Brignont vs Nellie Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,804.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 28 avril 1891 à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un grand assortiment de meubles de maison de valeur, installations, divers, etc., etc., d'après l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
F. A. Voigt vs J. J. Losch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,007—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de John J. Losch à la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, Grands-Hommes et Grape, Troisième District mesurant, mesure pleine, cinquante pieds de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Et particulièrement son usufruit à vie de la dite propriété d'après un jugement de la Cour Civile de District, rendu le 13 novembre 1890, dans la succession de Mme Margaret Buhler, épouse de John J. Losch, No 31 341, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31mars—31—avril 7 14 21 28—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'Intérêt dans un Procès, etc.
A. Oldessin vs Alf. Pierson & John Moylan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,413.—En vertu d'un writ de Fieri Facias contre Alfred Pierson, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendant Alfred Pierson dans l'affaire d'Alfred Pierson vs Henry Perry, No 31,294, du Dossier de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans. Le dit Alfred Pierson réclame être le propriétaire de deux (Steam Pile Drivers) se nommant le M. Kauffman et le Daisy, et demande d'être reconnu comme le propriétaire et mis en possession des dits (Steam Pile Drivers) et aussi demande la somme de $20 par jour, à partir du 9 janvier 1890 jusqu'à livraison des dits (Pile Drivers) à Alfred Pierson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 avril—30 24 26—mai 2

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive pour opérer un partage.

PLACEMENTS D'ARGENT
—EN—
Maisons de résidence de choix, bien situées, et de sites convenables pour y bâtir,

Dans la section la plus favorisée de la partie inférieure du Sixième District.

No 865 rue Carondelet, coin Constantinople,
No 130 rue Peniston, coin Chestnut,
—ET—
No 144 rue Peniston, coin Colisée.

Sites attrayants pour qu'on y bâtisse
—ET—
Terrains vagues de choix
Rues Carondelet, Gén. Taylor, Constantinople et Baronne.

Dans l'affaire de ALICE C. HALE, épouse, et als. vs. RUTH A. STURTEVANT, veuve et als.

No 31,203—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un et conformément à un jugement et une pétition rendue le 6 avril 1891 et signée le 19 avril 1891, par l'Hon. F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° L'attrayante maison de résidence en bois à deux étages et quatre beaux terrains No 130 rue Peniston, coin Chestnut, dans le carré d'îlet borné par les rues Général Taylor et Colisée, Sixième District de cette ville, à distance du trottoir, ayant galeries doubles de façade, corridor au-dessus et au dessous, salon, boudoir et salle à manger, office et cuisine en bas et quatre appartements à coucher bien aérés au premier étage, compartiments pour bois et charbon, penderie, citernes doubles et spacieuses, cour plantée d'arbres fruitiers et donnant de l'ombre, etc.

Les terrains sont désignés par les Nos 12, 13, 14 et 15, sur un plan annexé, pour référence, à un acte passé pardevant W. McC. Jones, ancien notaire de cette ville, le 10 oct. 1858. Les terrains se touchent et mesurent comme suit: Les terrains 12, 13 et 14 mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Peniston, sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Peniston et Chestnut, et le terrain No 15 mesure 32 pieds 7 pouces et 3 lignes de façade sur la dite rue Peniston, sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles. Dans une des sections les mieux choisies de la partie inférieure du Sixième District, et faisant face à une rue admirablement bien couverte de gravier, ayant un vaste terrain et un voisinage agréable. Cette maison de résidence de choix se recommande aux personnes qui tiennent maison. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1891.

2° Le cottage de résidence simple bien situé et désirable, en bois, et deux terrains Nos 144 rue Peniston, coin Colisée, dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété premièrement décrite, à distance du trottoir, ayant jardins devant et sur le côté, et ayant galerie de devant, salon, chambres à coucher, office, salle à coucher octogone, cuisine, deux citernes, auvents et cour pavée. Les dits terrains se touchent et sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McC. Jones, anciennement notaire en cette ville, le 10 octobre 1868 et mesurant chacun 32 pieds de façade rue Peniston sur 126 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peniston et Colisée. La rue Peniston est parfaitement pavée. Le terrain est planté de fleurs, d'arbrisseaux et d'arbres ombreux. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1891.

3° Quatorze (14) certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Constantinople et Général Taylor, désignés par les Nos de 1 à 14 inclusivement, au carré No 70 et se touchant tous. Ils mesurent comme suit: les terrains 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds, 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 5 et 6 mesurent, chacun, 30 pieds, 4 pouces de façade rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds, 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 30 pieds de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Baronne et Général Taylor, et mesure 24 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 11, et 121 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur de façade rue Général Taylor, avec une profondeur à l'arrière de 40 pieds 10 pouces 2 lignes et 2 [illegible]. Le terrain No 13 mesure 30 pieds 7 pouces de façade rue Général Taylor sur 74 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 12 et 78 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la limite opposée avec une profondeur de 30 pieds et 4 pouces. Les terrains ci-dessus décrits et leurs améliorations seront vendus subdivisés, conformément au plan exposé en la vente.

[illegible], à deux étages, très agréable et offrant toute espèce de confort, avec mansarde, No 863 rue Carondelet, coin Constantinople [illegible], grande salle à manger, cuisine, office, buanderie, au rez-de-chaussée, quatre excellentes chambres à coucher, chambre à bain, chambres dans les dépendances au premier, grande mansarde contenant 3 chambres [illegible] bâtiment détaché à deux étages dans le fond de la maison principale, contenant quatre chambres, avec hangars, citernes, etc. Le terrain est vaste; il mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 152 pieds de profondeur et fait face à la rue Constantinople; il comprend la partie antérieure des lots 1, 2, 3, 4 et 5 ci-dessus décrits. Il est garni de plates-bandes de plantes diverses et d'arbres donnant de l'ombre. [illegible] très bien aménagée et située dans un quartier très recherché pour résidence.

B. Le splendide emplacement pour bâtir, touchant à la propriété ci-dessus, rue Carondelet, entre les rues Constantinople et Général Taylor, mesurant 60 pieds de face sur 152 pieds de profondeur, et composé du fond des lots Nos 1, 2, 3, 4, et 5, ci-dessus décrits. Ceux qui recherchent un endroit désirable pour une maison moderne ne devraient pas manquer cette occasion. Le voisinage, parfaitement amélioré, est irréprochable.

C. Les cinq magnifiques lots à bâtir, coin Constantinople et Baronne, mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, et portant les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, ci-dessus décrits.

D. Les deux lots parfaitement situés, coin Baronne et Général Taylor, portant les Nos 11 et 12, et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Ces lots sont bien remblayés et font face au site du Bicycle Club.

E. Et deux autres excellents lots, dans la rue Général Taylor, entre Baronne et Carondelet, portant les Nos 13 et 14 et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Voir les plans à la Bourse pour les subdivisions et les dimensions détaillées.

Conditions. Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 et feront le dépôt ordinaire au comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
14 avril—14 15 18 25—2 9 16 mai

Propriété Rémunérative.
Résidences Doubles à Deux Etages
Nos 65 et 67 rue Derbigny,
et 204 rue Conti près Derbigny.
Successions de M. et Mme John Jacob Burkhardt.
No 31,375—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune. — SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 17 mars, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-dessous décrite, à savoir—

1° La résidence en bois, double, à deux étages et d'un bon rapport, Nos 65 et 67 rue Derbigny, près Conti, ayant 6 chambres, galerie de façade et citerne de chaque côté, allée de côté au No 65, une grande cour de côté au No 67, chacune bien pavée et se louant à raison de $26 par mois. Le lot est décrit comme suit:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, No 219, désigné par la lettre B sur le plan ci-dessus mentionné de Edgar Pilié, d'après lequel le dit lot B mesure, mesure américaine, 50 pieds de face à la rue Derbigny 27 pieds sur une première profondeur sur le côté vers la rue Conti, de là 4 pieds 8 pouces sur une ligne courant vers la rue Bienville, de là 27 pieds à une ligne à l'arrière, lequel mesure 45 pieds 4 pouces, et 54 pieds de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Bienville.

2° Le cottage No 204 rue Conti contenant 2 chambres, hangars et grande cour de devant, et décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlets 219, borné par les rues Conti, Roman, Bienville et Derbigny, désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1890, et annexé à un inventaire fait pardevant F. J. Aleix, notaire, le 6 décembre 1890, dans l'affaire de la susdite succession, le dit lot "A" mesurant, mesure américaine, vingt sept pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds onze pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Loyer, $8 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

COTTAGE EN BOIS,
No 94 rue Howard, près Gravier.
Succession de John M. Reich.
No 32,584—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 9 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le cottage en bois No 94 rue Howard, entre les rues Gravier et Perdido (carré borné par la rue Frère) bâti retiré de la banquette, offrant la facilité de jardins sur le devant et sur le côté, et contenant deux chambres et cuisine, citerne, hangar, etc. Le terrain mesure 28 pieds 4 pouces de façade rue Howard sur une profondeur de 98 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

2° Et le même jour, sur les lieux ci-dessus, à 2 heures P. M., il sera vendu à l'enchère publique, tous les effets mobiliers consistant en meubles de maison, etc, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles, comptant; et pour la propriété un tiers ou plus comptant; et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité usuelle. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt accoutumé de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 avril—4 11 18 25—2 9 mai

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PÉREMPTOIRE, SANS LIMITE,
—DE LA—
Balance du Contenu d'un
DEPOT DE MARBRE,
—CONSISTANT DE—
Pierres Tombales en Marbre et en Granit, Pierres d'Inscriptions, Monuments, Marbre Granit Poli et Brut, Seuils en [illegible], Etc.,

Dans l'affaire de Frank L. Connerly vs ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,385.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau No 25 Commercial Place, en vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus nommée, Division E, signé et daté le 21 avril 1891, je procéderai le VENDREDI, 1er mai 1891, à 10:30 heures A. M., à la vente à l'enchère publique au détail, ou en lots au gré des acheteurs, au local No 260 avenue St-Charles, (en face du Cercle de Lee)

De la balance de tous les effets mobiliers contenus dans le local ci dessus mentionné sans limite ni estimation.

Le tout d'après inventaire enregistré dans le bureau de l'encanteur
Conditions—Comptant.
22 av—22 25 30—mai 1

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE
Nos 109 et 109 1/2 Avenue Jackson.
Entre les rues Annonciation et Chippewa
Dans l'affaire de John C. McGee et als vs Anna E Burns et als.
Vente pour un partage.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon F D King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 25 mars 1891, et signé le 2 avril 1891. Dossier No 32,484, dans l'affaire de John C McGee et als vs Anna E Burns et als. pour opérer un partage, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Jackson, les rues Joséphine, Annonciation et Chippewa, désigné par le No 10, lequel mesure, mesure française, 30 pieds de face à l'Avenue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, en mesure anglaise, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à l'Avenue Jackson sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, tous plus ou moins, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un joli et confortable cottage double en bois et couvert en ardoise, ayant chacun 5 chambres, hangars, citernes, alcôves et autres dépendances, [illegible] loyer de $13 par mois pour chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. 10 0/0 devront être payés comptant sur le prix et les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en entrée de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jno Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19 26—mai 3. 10. 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Jolie Propriété-Cottage
Rue Robert,
Entre les rues Tchoupitoulas et Jersey.
Sept Terrains de choix convenables pour y bâtir
Coin des rues Eléonor et Annonciation.
—Dans l'affaire de—
William Zinsel & Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif.
Dossier No 32,320.
A long crédit.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON. W. I. Hodgson, Encanteur — Bureau No 13 Carondelet — SAMEDI, 2 mai 1891, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 20 mars 1891 et signé le 26 mars 1891. Dossier 32,320, dans l'affaire de William Zinsel et Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif, à long crédit, à l'encan, il sera vendu—

UN COTTAGE HOME.

1° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré No 123 (anciennement No 9) Faubourg Avart, bornés par les rues Tchoupitoulas Jersey ou Annonciation, Robert et Soniat, lesquels se touchent, et sont désignés par les Nos 9 et 10; ils mesurent comme suit:

Le terrain No 9 mesure 30 pieds de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds.

Le terrain No 10 mesure 30 pieds 2 pouces de façade rue Robert sur une profondeur de 125 pieds, le tout entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, ayant 4 chambres, citerne et puits, écurie avec 7 stalles pour chevaux.

SEPT TERRAINS DE CHOIX PROPRES A BATIR.

2° Sept certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Nashville et les rues Tchoupitoulas, Eléonor et Annonciation (anciennement Prestos) désignés par les Nos de 11 à 17 inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 17 forme le coin des rues Eléonor et Annonciation et mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur de 125 pieds.

Les terrains Nos de 11 à 16 inclusivement mesurent chacun, 28 pieds 7 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur de 120 pieds; le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après des plans que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et le paiement des taxes de 1891, accepté en sus de l'enchère.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.
1 avril—1 5 12 19 26—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un emplacement de choix pour bâtir avec bâtisses en bois à deux étages,
No 601 rue Carondelet, entre les rues Deuxième et Troisième.
Terrains 43x120 pieds.
Dans l'affaire de
Marie Agnes Guiffria vs Catherine McWalters et als.
Pour un partage.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet, — SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commercial, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 13 mars 1891 et signé le 19 mars 1891, dossier No 32,169 dans l'affaire de Mary Agnes Guiffria vs Catherine McWalters et als, pour un partage, il sera vendu, à l'enchère publique:

No 601 RUE CARONDELET.

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 246, borné par les rues Carondelet, Baronne, Deuxième et Troisième, lequel comprend tout le lot primitif No 6 et la partie supérieure du lot primitif No 7, et mesure ensemble 42 pieds 7 pouces et 5 1/2 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois recouverte en ardoises à deux étages, ayant 6 chambres, convenable pour une famille, bâtisse dans le fond, citerne, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans du jour de la vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garantie usuelles, 10 pour cent comptant sera payé sur les lieux de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en plus de l'enchère.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 30—avril [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic
DE WHISKEY.
Mandeville et Wilson vs leurs Créanciers.
No 31,658—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—MARDI, 5 mai 1891, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. Voorhies, juge de ladite Cour, Division E, signé le 22 avril 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, au local Nos 17 et 19 rue sud Peters, entre Commune et Gravier.

Dix barils de whiskey.

Conditions—Comptant avant livraison.
24 avril—24 25—mai 4 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS SURS
—ET—
BONNES RÉSIDENCES
—DANS DE—
JOLIS COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.
671, 673 et 675 rue Constance,
Entre les rues Foucher et Antoine.
TERRAINS BONS POUR BATIR
—DANS LES—
Deuxième et Quatrième Districts.
Succession de M. M. Bell.
No 31,045—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus, Division "A", daté le 8 avril 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Le joli Cottage-résidence à double corps de logis, en bois, No 675 rue Constance, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Antoine et Foucher, ayant cinq chambres, allée de côté, sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 4 sur un plan par Reisenstein, voyer, annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, daté le 15 mars 1873, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

2° Le charmant Cottage-résidence à double corps de logis, en bois, No 673 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, et situé dans le même district et îlet, contenant cinq chambres, allée de côté sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3, sur le plan mentionné ci-dessus et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

3° Le Cottage-résidence simple, en bois, No 671 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, et dans le même district et îlet, contenant plusieurs chambres, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur le plan ci-dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

Ces résidences sont situées dans un voisinage tranquille, respectable, et qui s'améliore, avec une ligne de chars urbains devant, un îlet de la rue Magazine, avec double ligne de chars, et à proximité des églises, des marchés et des écoles. La rue Foucher est pavée avec du gravier. Ce sont de bonnes résidences ou de bons placements d'argent.

4° Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet 358, borné par les rues Washington, Quatrième, Prieur et Locust, désigné par le No 4, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Prieur et sur 109 pieds de profondeur.

5° Un certain lot irrégulier de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 314, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, désigné par le No 5, sur un plan de [illegible], voyer, daté le 26 octobre 1866 déposé au bureau de W. J. Castell, ex-notaire et mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe, 96 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 163 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti et 161 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Rocheblave.

Termes.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, contre des billets spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an [illegible]. Les acquéreurs paieront les taxes de 1891 en dessus du prix d'adjudication. [illegible] 10 pour cent comptant [illegible] au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey Esq, notaire.
12avril—12 18 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence à deux étages, en bois
—ET—
QUATRE TERRAINS,
Coin S. Ouest de l'Avenue Atlantic et de la rue Eliza, Alger.
Succession de Mme Susane V. Strange, épouse de Newell Tilton.
No 27,665.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, en date du 5 mars 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite:

La belle maison de résidence bien bâtie en bois à deux étages, No 69 Avenue Atlantique, au coin de la rue Eliza, ayant corridors et onze chambres, maison de dépendance, écuries, etc. Le terrain se compose de quatre terrains dans le 5me District de cette ville (Alger) désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, dans l'îlet No 11, borné par les Avenue Atlantic et Pacific et les rues Alix et Eliza, d'après un plan de W. H. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849 et déposé en l'étude de Jas. Graham ancien notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent [illegible] 1 ligne de façade sur l'Avenue Atlantic, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de façade rue Eliza, entre lignes parallèles, et forme l'angle de l'avenue Atlantic et de la rue Eliza. Les terrains 9, 10, 11, chacun, 31 pieds 7 pouces de façade avenue Atlantic, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété est à proximité du chemin de fer de Southern Pacific (ferries) bacs à vapeur, marchés, etc., et serait excellente comme demeure ou placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en paiements égaux annuels pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au possesseur des billets.

L'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix de vente sera requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant H. L. Garland Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 mars—29—4 11 18 25 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RÉSIDENCE
AVENUE DE L'ESPLANADE,
—ENTRE LES—
Rues Royale et Chartres.
Succession de Mme J. A. Chalaron.
No 30,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A daté le 10 mars 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° La splendide résidence en briques à trois étages, No 60 avenue de l'Esplanade, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Chartres et Paix, désignée par le No 155.

Le lot de terre mesure 35 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La résidence a une verandah en fer devant, corridor, salons doubles, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, et corridors et huit chambres à coucher, cabinets, lieux d'aisance et chambre à bain au second et troisième étages, trois bâtisses très spacieuses et bien aérées; citerne, hydrant et cour pavée.

2° Un certain lot de terre adjacent et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus mentionnée, sur le côté le plus rapproché de la rue Royale, mesurant 30 pieds, plus ou moins, de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est dans une partie charmante de l'avenue de l'Esplanade, bien située comme résidence privée ou professionnelle.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; notes de vente devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles, le pacte de non aliénation, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédure pour la forclusion de l'hypothèque, les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes de ville et d'Etat de 1891 au-dessus du prix d'adjudication, et 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Samuel Flower Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
22 mars—22 29—avril 4 11 18 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,676—Division B—Pilcher Brothers vs. leurs créanciers — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Pilcher Brothers, composée de William Pilcher, Charles H. Pilcher et George W. D. Pilcher, soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mai 1891, [illegible] et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et leurs biens soient suspendues; et que H. B. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 avril 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: [illegible] Député Greffier.
14 av—14 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.
Succession de Louis [illegible].
No 24,469—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Fabius J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. — SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, en face de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1891, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C, dans le carré 12, borné par les rues Dauphine, Moreau, Bourgogne et l'avenue Jourdan; les terrains A et B mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce 3 lignes entre lignes parallèles. Le terrain C mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage ayant 4 chambres, citerne, etc. Le tout sera vendu d'après un plan de George de Armas, en date du 6 avril 1891, actuellement à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

2° 14 terrains situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros de 14 à 27 inclusivement, dans le carré borné par les rues Bourgogne, Remparts et l'avenue Jourdan, mesurant comme suit: le No 14, 26 pieds 7 pouces 1 ligne de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds. Les terrains de 15 à 19 inclusivement, mesurent chacun 26 pieds 6 pouces de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain 19 forme le coin de la rue Remparts et l'avenue Jourdan. Les terrains Nos de 20 à 26 inclusivement, mesurent, chacun, 25 pieds de façade rue des Remparts sur 123 pieds 4 pouces de profondeur.

Le terrain 26 forme le coin des rues Bourgogne et Remparts; et le terrain 27 mesure 28 pieds 7 pouces, 1 ligne de façade rue Bourgogne, sur 150 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan de Pilié et Murray, architectes et voyers en date du 4 mars 1886, une copie duquel est déposée au bureau de Félix Grima, ancien notaire, le 15 mai 1869.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un et deux ans, en billets de crédit portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant toutes les taxes de 1891 et faisant un dépôt comptant de 10 0/0 pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
11avril—11 18 19 25—mai 2 9 16 23

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.
Succession de Robert J. Ker.
Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 25 avril 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B d'après un croquis plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis plan 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 2 pouces 3 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues St-David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton; [illegible] chacun 32 pieds 6 pouces de face à l'avenue de Carrollton [illegible] 20 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 129 pieds de face à la rue St-Pierre, sur 123 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St-David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 20 pour cent exigé.

Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.
25 mars—25 28—avril 4 11 18 25

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés immobilières de valeur dans le Sixième District
Propriété rapportant un bon loyer dans le Premier District.

1. La Résidence bien connue de B. Onorato, au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Octavie, comprenant la résidence, un vaste terrain formant un magnifique jardin, des serres, des écuries, des dépendances et une collection extrêmement rare et coûteuse de palmiers, hêtres, rosiers, orchidées et autres plantes de valeur.

2. La Belle Résidence en briques à trois étages, avec écuries en briques, au No 212 rue Carondelet, entre St Joseph et Julie.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit.
No 32 076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 9 mai 1891, à la Bourse des Encanteurs, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Les édifices et améliorations sur deux certains lots de terre, désignés par les Nos 15 et 16 dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Julie et St-Joseph, dans le Premier District de cette ville, mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet, sur 150 pieds de profondeur, le dit fond par une allée de 20 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Julie et commun aux deux lots [illegible] ensemble avec les droits, titres et intérêts du présent vendeur dans les deux lots et allée ci-dessus, résultant d'un loyer à bail des dits lots et de l'allée par l'Asile Poydras des Orphelines à W. B. Montgomery, ses héritiers et représentants (assigns) expirant le 26 février 1906, conformément à un acte passé pardevant T. O. Stark notaire, le 14 mars 1856 dans lequel, entre autres choses, il est stipulé que l'Asile, à l'expiration du dit bail, paiera les édifices et améliorations bâtis sur les lots [illegible] en payant leur valeur du moment (26 février 1906) à la personne qui possédera alors comme propriétaire les dites améliorations.

Les améliorations comprennent une splendide maison de résidence en briques à trois étages, le bâtiment principal contenant au rez-de-chaussée un grand vestibule, un salon, une chambre à coucher, un antichambre, une salle à manger et un salon de réception, un office, etc.; le premier étage (second floor) renferme 3 chambres à coucher, un grand et un petit cabinet, un antichambre, une chambre à bain avec baignoire appareil à douche, etc. au complet; une même distribution au deuxième étage (3rd floor). Aussi: une cuisine en briques à trois étages contenant environ 7 chambres, et munie d'un beau range. Aussi, une écurie et remise à deux étages, avec deux belles chambres bien achevées à l'étage supérieur; en outre, chambres à charbon, waterworks, tuyaux de distribution d'eau chaude et d'eau froide dans toutes les parties de la propriété; lieux à l'anglaise à tous les étages, cours pavées en dalles, etc. etc.

La propriété est une des demeures les plus riches, les plus luxueuses de la rue Carondelet, artistement décorée partout, ayant un beau jardin de fleurs sur le côté, une belle, élégante entrée avec escaliers et manteaux de cheminées en marbre, un balcon en fer d'ornement faisant face à la rue Carondelet et sur un côté de la propriété; [illegible] la propriété réunit tous les agréments modernes connus; elle est élégante et confortable, une complète description de laquelle ne saurait être donnée dans un espace aussi exigu et ne peut être appréciée que sur la visite en personne.

La vente sujette à un bail expirant le 30 septembre 1892 au taux de $1500 par an, payable mensuellement.

La propriété dans le carré d'îlet borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters et les rues Octavia et Jonnet, ayant une façade avenue St-Charles de 340 pieds 7 lignes sur 333 pieds 10 pouces de profondeur, du côté de l'avenue Peters, et 131 pieds sur la limite inférieure. La maison à deux étages et un attic; elle est admirablement finie, réunissant tous les agréments modernes, tels que sonnettes électriques, tables à conversation, eaux chaude et froide partout, etc. Toutes les chambres sont richement tapissées. Le salon est fini en bois de sorbier; la salle à manger en chêne et un riche escalier, en chêne complète la beauté de la propriété. Au premier palier, il y a, ainsi qu'une chambre à coucher, une bibliothèque, des chambres à domestiques, une salle à manger [illegible] et cave double. Dans le petit corridor près de la bibliothèque est un autre escalier conduisant au second étage. Sur le second palier sont sept appartements à coucher confortables, un joli boudoir, des cabinets à linge faits en bois de cèdre, une chambre à bain, un corridor—un confortable attic ayant une grande chambre pour domestique, ce qui complète une belle résidence. Il y a une belle écurie en briques [illegible] du terrain ayant deux stalles pour chevaux, remise pour voiture, chambre à blanchissage, chambres à bois et à charbon et trois chambres à domestiques. En outre de cela, à l'extrémité du jardin, est un poulailler et un cour, aussi un hangar pour vaches, ayant deux stalles. Avenue, porte et entrée pour voiture avenue St-Charles et rue Octavie.

La propriété possède un magnifique approvisionnement d'eau, [illegible] fonctionnant au moyen d'une machine à gaz, il y a aussi un hydrant et quatre grandes citernes. La terre est admirablement tracée et embellie par les plus rares et les plus coûteuses plantes [illegible] que l'on peut trouver sur une propriété privée. Il y a un grand bassin en cascade communiquant avec [illegible]. Dans ces bassins sont de nombreux poissons (gold fish). Entr'autres attraits de l'endroit sont deux magnifiques serres renfermant des plantes les plus rares, les plus coûteuses, notamment une grande variété de valeur, etc.

Conditions. Un tiers ou plus comptant; le reste en billets à un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, garanti par hypothèque, lien et privilège du vendeur [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain,
No 299 rue Jackson coin Brainard.
Et cottage avec carré d'îlet à Carrollton.
A l'encan, à crédit ou comptant.
Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.
No 31,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 24 mars 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° La belle maison de résidence No 299 rue Jackson, dans le Quatrième District carré d'îlet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 83 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 152 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments. Ils sont et conviendraient à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

2° Le carré d'îlet à Carrollton. Septième District de cette ville, borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième ensemble avec tous les améliorations qui s'y trouvent. Le dit carré se compose de quatorze terrains numérotés de 7 à 20 inclusivement, et les mesures sont celles des plans qui seront exhibés au moment de la vente. Les améliorations consistent en une maison de résidence à un étage avec attic, [illegible] onze chambres en bois, écurie, etc., terrain planté d'arbres fruitiers.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste du prix de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, pour la propriété rue Jackson, et à partir du jour de la vente, pour la propriété à Carrollton, devra être garanti par lien et privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront paiement des taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley, notaire.
29 mars—29—avril 18 15 22 29—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Girod, entre les rues Camp et Magasins, à l'encan.
Succession de John L. Sterry.
No 10,286—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Camp et Magasins, désigné par le No 18 et mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 129 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Camp et au fond par une allée commune au dit lot et autres.

Termes de la vente.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement, garantis par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Actes de vente renfermant toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du montant de son enchère: [illegible] paiement de toutes les taxes pour cette année 1891 et déposera plus dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, Esq., notaire.
18avril—18 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux corps de logis à deux étages Nos 113 et 113 1/2, rue Gaiennie, entre Camp et Magazine.
A l'encan.
Succession de H. A. Bourgeois.
No 31,802—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 20 mars 1891, il sera vendu à l'encan

La résidence à deux corps de logis et avec deux étages Nos 113 et 113 1/2 rue Gaiennie entre Camp et Magazine, et le terrain mesure 36 pieds 7 pouces de face, sur une profondeur de 60 pieds mesure française. La propriété se trouve dans un voisinage agréable, [illegible]

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an en billets [illegible] hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets [illegible] assurance et transfert de la police [illegible] toutes les clauses de garantie. L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1891 et un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire aux frais de l'acquéreur.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE ATTRAYANTE, PROPRIÉTÉ
Dans le Garden District.
La Résidence Double à Deux Etages
Au coin du sud-ouest des rues Quatrième et Constance,
Rapportant un joli revenu.
Vente péremptoire à l'encan.
Succession de Veuve Jane Bogart.
No 31,987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 avril 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 27 février 1891, et signé le 5 mars 1891 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après à savoir—

La résidence double à deux étages Nos 136 et 138 rue Quatrième, au coin sud-ouest de la rue Constance, décrite comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 129, borné par les rues Quatrième, Washington, Constance et Magazine. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par les lettres "O" "P" sur un plan dressé par Edgar Pilié, le 22 janvier 1891, et mesurant, en mesure américaine 50 pieds 1 pouce de face à la rue Quatrième, 49 pieds 1 pouce de large dans le fond, 128 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Constance, et 128 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de l'autre côté. Le dit morceau ou portion de terre est composé du lot No 1 et d'une partie du lot No 2, de l'ancien îlet désigné sur un plan de B. F. Michelle, daté le 8 avril 1846, et [illegible] ex-notaire. Les bâtisses sur le dit morceau ou portion de terre comprennent la résidence double en bois à deux étages désignée par les numéros de rues 136 et 138 rue Quatrième, rapportant plus de $700 par an sur baux et loyers.

Conditions de la vente—Comptant, ou sur termes de un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en paiements égaux, payables dans un et deux ans de la date de l'adjudication, garantis par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an, garanti par hypothèque, lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les conditions et clauses usuelles pour le paiement des dits billets en principal, intérêt, frais d'avocat et autres frais.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, sur et au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Propriété centrale de choix, Nos 228, 228 1-2 et 230 rue Magasins, entre les rues Delord et St-Joseph.
Succession de Bernard Flynn.
No—, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mars 1891 et rendu dans la susdite succession.

La bâtisse en briques substantielle, [illegible] centralement située, Nos 228, 228 1/2 et 230 rue Magasins, [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 24 avril 1891, à midi, dans leur salle d'encan, No 86 rue de Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 24 avril—1f

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés de Choix situées dans le Second et Troisième Districts.
Charmante Résidence très élevée, formant l'encoignure sud-est des rues Esplanade et Villeré, récemment construite, No 311 rue de l'Esplanade.
Maison basse en briques, sur le Chemin du Bayou No 177.
Résidence à étage rue Tremé No 158.
La Propriété aussi à étage No 173 rue Tremé.
Succession de Dame Veuve P. M. Boye.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,541.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 mai 1891, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, îlet No 501, borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Esplanade et Villeré, mesurant 33 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 153 pieds. Ensemble une charmante résidence très élevée, environ 9 pieds d'élévation, ayant galeries sur la façade et sur le côté, un grand corridor d'entrée sur le côté, un salon double avec cheminées en marbre, six chambres à coucher et plusieurs cabinets, [illegible] (stationery washstands) aux principales chambres à coucher, salle à manger et office, une autre bâtisse à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres, cour carrelée, lieux d'aisance, citerne, gaz dans toute la maison, et le tout en très bon état.

2° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, îlet No 127, borné par les rues Liberté ou Tremé, St-Claude, Ste Anne et Dumaine, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Liberté ou Tremé, sur une profondeur de 103 pieds 2 pouces 4 lignes. Ensemble une résidence à étage couverte en ardoise, ayant galerie sur la façade à chaque étage huit ou neuf chambres, cour carrelée, hangar, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc, etc.

3° Un autre lot de terre situé dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 18 pieds 1 pouce de face à la rue Liberté ou Tremé sur 102 pieds de profondeur, plus ou moins. Ensemble une résidence à étage couverte en ardoise, ayant galeries sur la façade à chaque étage, huit ou 10 chambres, corridor, cour carrelée, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Une certaine portion de terre située dans le Second District, îlet No 110, borné par le Chemin du Bayou, les rues [illegible] et St-Claude: laquelle partie de terre commence à une distance de 151 pieds 11 pouces 5 lignes de l'encoignure St Claude et à 163 pieds de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue des Remparts, mesurant, plus ou moins, mesure américaine, 40 pieds 9 pouces de face au Chemin du Bayou, sur une première profondeur du côté vers la rue St-Claude de 8 pieds 8 pouces sur une ligne oblique et une ligne en retrait [illegible]; de là sur une seconde profondeur de 161 pieds 5 pouces 5 lignes. De là sur une ligne courant à angle droit vers la rue des Remparts, 2 pieds 4 pouces 4 lignes, de là sur une profondeur de 24 pieds 1 pouce; de là sur une autre largeur sur la ligne du fond courant vers la rue des Remparts, 37 pieds 2 pouces 7 lignes, de là 192 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison basse en briques ayant six chambres et vestibule et galerie. Dans la cour une autre bâtisse en briques à étage de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, hangars, lieux d'aisance, hydrant, etc. Le tout en très bon état.

Pour plus de détails, se référer aux plans qui sont déposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs en billets garantis par hypothèque, lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, [illegible]. Les acquéreurs assumeront et paieront en sus du prix d'adjudication les taxes de la Ville et de l'Etat de l'année 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Chs. T. Soniat, notaire.
11avril—11 18 25—mai 2 9 16

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une belle Liste de Propriétés de valeur,
Dans les Quatrième et Sixième Districts,
A des conditions libérales, à l'encan.
La propriété de valeur No 793 rue Tchoupitoulas;
La propriété de valeur No — rue Première;
La propriété de valeur Nos 104 et 106 rue Aline;
9 Lots de terre de valeur rue Water;
Un certificat donnant droit au porteur à une valeur de $900 de bons de la Louisiana Brewery.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 32,121.

PAR WARREN HOMES encanteur, bureau No 195 rue Gravier—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 32,121, date le 26 mars 1891, dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Schreiber, décédée, à l'encan il sera vendu—

1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Rousseau, Soraparu et Première, et mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et façade à la rue Soraparu de 100 pieds et formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Soraparu, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme le numéro 793 rue Tchoupitoulas.

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Live Oak, maintenant Constance, Laurel et Philip, et mesurant 32 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de 123 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un Cottage en bois à double corps de logis, connu comme les Nos 144 et 146 rue Première.

3° Un morceau ou portion de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aline, Constance, Foucher et Laurel, et mesurant 32 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Aline, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, connu comme les Nos 104 et 106 rue Aline.

4° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soraparu, [illegible], Water ou Public Landing et Levée ou Tchoupitoulas, désigné comme le No 3 et mesurant 25 pieds 2 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces 1 1/3 lignes de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas, sur une profondeur du côté de 86 pieds 3 pouces 4 4/5 lignes sur une ligne de côté et 88 pieds 4 pouces 5 4/5 lignes de l'autre côté de la ligne.

5° Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-devant décrite, désigné comme le lot No 4 et mesure 24 pieds de face à la rue Water, 22 pieds de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces 5 4/5 lignes d'un côté et 87 pieds 7 pouces 5 3/5 lignes de l'autre côté de la ligne. Les mesurements ci-dessus sont tous plus ou moins en mesure américaine, d'après un plan fait par S. G. DeL'Isle, voyer, daté avril 1891.

—AUSSI—

A la même heure et au même endroit pour le compte de la même succession un certificat donnant droit au porteur à une valeur de $900 de bons de la Louisiana Brewery.

Conditions—Pour la propriété mobilière, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent seront payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant E. K. Skinner, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1891.
29mars—29—avril 5 12 19 26—mai 2

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président,
EDW. J. BOBET, Vice-Président,
JOSEPH A. [illegible], Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS.
[illegible]

L'Abeille de
NOUVE
VENDRE

Mandeville.

LE STEAM

Quittera ... du Dépôt de ... tête de la rue des
Les MARDIS,
Les JEUDIS,
Les SAMEDIS.
Au retour
Les LUNDIS

TOUS LES

for Louisville ... Girod.
27 mars—

COMPAG

CHEMI

Queen and

FEUI

CONNI

PAUL

CADET